

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2023/2743(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Nicaragua		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Nicaragua		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
13/06/2023	Débat en plénière		
15/06/2023	Résultat du vote au parlement		
15/06/2023	Décision du Parlement	T9-0248/2023	Résumé
15/06/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2743(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0272/2023	12/06/2023	EP	
Proposition de résolution		B9-0273/2023	12/06/2023	EP	
Proposition de résolution		B9-0279/2023	12/06/2023	EP	
Proposition de résolution		B9-0280/2023	12/06/2023	EP	
Proposition de résolution		B9-0283/2023	12/06/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0248/2023	15/06/2023	EP	Résumé

Résolution sur la situation au Nicaragua

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Nicaragua.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et les députés.

Pour rappel, depuis 2018, le régime nicaraguayen a systématiquement, de manière répétée et arbitraire, incarcéré, harcelé et intimidé des pré-candidats à la présidence, des leaders de l'opposition et des leaders religieux, ainsi que des leaders étudiants et ruraux, des populations autochtones, des personnes LGBTI, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des organisations de la société civile, des représentants d'entreprises et toutes les autres voix critiques dans le pays. La situation au Nicaragua continue de se détériorer.

En 2023, le régime d'Ortega-Murillo a expulsé vers les États-Unis 222 prisonniers politiques détenus arbitrairement, dont des personnalités politiques, des pré-candidats aux élections présidentielles de 2021, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des manifestants des manifestations de 2018. Tous ont été déclarés «traîtres à la patrie» et déchus de leur nationalité.

Plusieurs pays ont offert la nationalité, la citoyenneté ou une protection temporaire aux citoyens nicaraguayens rendus apatrides par le régime de Daniel Ortega et Rosario Murillo. L'Espagne a offert la citoyenneté aux 222 exilés.

En outre, depuis le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, le régime Ortega-Murillo a systématiquement soutenu le régime russe dans les résolutions de l'ONU. La Russie a soutenu le Nicaragua en lui fournissant des équipements militaires et continue d'assurer une présence militaire russe dans le pays. Le Parlement a condamné le soutien inconditionnel du régime nicaraguayen à la Russie et a exprimé son inquiétude quant à l'assistance militaire russe visant à réprimer davantage la population nicaraguayenne.

La résolution a condamné fermement les violations systématiques et délibérées des droits de l'homme commises par le régime nicaraguayen à l'encontre de sa population pour des raisons purement politiques. Elle a souligné que ces violations constituent des crimes contre l'humanité. Elle a appelé le gouvernement nicaraguayen à :

- garantir la vie et l'intégrité des défenseurs des droits de l'homme qui restent au Nicaragua;
- faciliter les processus de regroupement familial;
- défendre et respecter les droits de l'homme et permettre au peuple nicaraguayen d'exercer ses droits civils et politiques;
- permettre aux organisations internationales et aux organisations de la société civile d'accéder librement au pays;
- cesser de fermer arbitrairement les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile.

L'UE est invitée à :

- appuyer toute perspective de dialogue national utile et à insister davantage sur les conditions qui doivent absolument être réunies avant d'entamer le dialogue, notamment la libération des prisonniers politiques détenus arbitrairement, le rétablissement de l'État de droit et des libertés, l'arrêt de la répression et de la peur, le rétablissement du statut juridique des partis et organisations politiques qui ont été arbitrairement interdits, le retour des exilés sans exception et avec toutes les garanties, le retour des organismes internationaux de défense des droits de l'homme dans le pays et l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes;
- utiliser tous les outils à sa disposition, y compris les visas, pour faciliter la mobilité des défenseurs des droits de l'homme et des autres personnes en danger et assurer la continuité de leur travail.

Le Service européen d'action extérieure et la Commission sont invités à :

- renforcer leur dialogue régulier avec la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement, l'Église catholique et les journalistes, à consolider les mécanismes de soutien à leur travail essentiel et à suivre de près la situation sur le terrain, notamment en observant les procès et en rendant visite aux dirigeants de l'opposition et aux détracteurs du gouvernement emprisonnés ou assignés à résidence;
- accroître le soutien aux membres de l'opposition nicaraguayenne actuellement en exil, et à maintenir leur étroite collaboration et leur soutien aux pays qui accueillent un grand nombre de migrants fuyant le régime nicaraguayen, en particulier le Costa Rica.

En ce qui concerne le système judiciaire, le Parlement a réitéré son appel pour que les juges et les procureurs soient rapidement inclus dans la liste des individus sanctionnés par l'UE et pour que la liste des individus et des entités sanctionnés soit élargie pour inclure Daniel Ortega et son cercle rapproché.